

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

Date	Numéro de délibération	Intitulé	Délibéré
27/05/2024	2024_05_27_01	Approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2024	Approuvée
27/05/2024	2024_05_27_02	Convention de mise à disposition du SDIS d'un emplacement sur le Rhône pour l'installation d'un ponton nécessaire au bateau polyvalent de secours	Approuvée
27/05/2024	2024_05_27_03	Demande de subventions dans le cadre de la réalisation de l'aménagement de l'entrée sud de la ville	Approuvée
27/05/2024	2024_05_27_04	Remplacement du praticable de gymnastique de la salle Pierre Chalieux – demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport	Approuvée
27/05/2024	2024_05_27_05	Vente d'un terrain – Atrium/la Garenne	Approuvée
27/05/2024	2024_05_27_06	Achat des parcelles AL 129 ET AL 130	Approuvée
27/05/2024	2024_05_27_07	Cession de parcelles par HDN au profit de la commune	Approuvée
27/05/2024	2024_05_27_08	Dénomination de rues	Approuvée
27/05/2024	2024_05_27_09	Convention de mise à disposition temporaire des équipements sportifs	Approuvée

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Première adjointe, Monsieur le Maire de Saint-Vallier étant empêché, dûment convoqués le vingt-et-un mai deux mille vingt-quatre.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 24

Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Joël POULEAU, Patrick DELPEY, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Patrick BAYLE, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Rémy BOUVIER, Mervé GÜL, Clémentine RENAULT, Cécile GROSS

Absents : 3

Pierre JOUVET, Michel BAYLE, David SAH-GOUNON

Pouvoirs : 2

Pierre JOUVET donne pouvoir à Frédérique SAPET

Michel BAYLE donne pouvoir à Patrick BAYLE

Le secrétariat a été assuré par : Marie-José VALLON

NOMBRE DE VOIX : 26

Délibération N°2024_05_27_01

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 AVRIL 2024

Nomenclature : 5.2 Fonctionnement des Assemblées

Rapporteur : Frédérique SAPET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 avril 2024,

Après en avoir délibéré,

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 avril 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire et Clémentine RENAULT, secrétaire désignée de la séance du Conseil Municipal du 08 avril 2024, à signer ledit procès-verbal.

Pierre JOUVET
Maire



Marie-José VALLON
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Première adjointe, Monsieur le Maire de Saint-Vallier étant empêché, dûment convoqués le vingt-et-un mai deux mille vingt-quatre.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 24

Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Joël POULEAU, Patrick DELPEY, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Patrick BAYLE, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Rémy BOUVIER, Mervé GÜL, Clémentine RENAULT, Cécile GROSS

Absents : 3

Pierre JOUVET, Michel BAYLE, David SAH-GOUNON

Pouvoirs : 2

Pierre JOUVET donne pouvoir à Frédérique SAPET

Michel BAYLE donne pouvoir à Patrick BAYLE

Le secrétariat a été assuré par : Marie-José VALLON

NOMBRE DE VOIX : 26

Délibération N° 2024_05_27_02

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU SDIS D'UN EMPLACEMENT SUR LE RHÔNE POUR L'INSTALLATION D'UN PONTON NÉCESSAIRE AU BATEAU POLYVALENT DE SECOURS

Nomenclature : 3.6 Actes de gestion du domaine privé

Rapporteur : Jean-Louis BEGOT

Une convention cadre de partenariat opérationnel et financier a été signée le 26 novembre 2019 entre CNR et l'Etat ayant pour objet la couverture du risque fluvial sur le Rhône.

Dans ce cadre, il a été décidé de renforcer la capacité opérationnelle du SDIS 26 par l'achat de Bateaux Polyvalents de Secours (BPS 26).

Le SDIS de la Drôme disposera d'embarcations judicieusement réparties sur la totalité du cours du Rhône en Drôme (un par bief) afin d'intervenir dans des délais compatibles avec la sauvegarde des personnes et des biens.

La commune de Saint-Vallier a été choisie pour installer un de ces bateaux de secours.

Après analyse de plusieurs sites, le choix du SDIS s'est porté sur celui de la halte fluviale située rue du Belvédère. Il s'agit d'installer à côté de la halte un ponton permettant l'amarrage du bateau SDIS sans impacter d'aucune manière l'utilisation courante et normale de la halte fluviale par ses usagers habituels.

Une convention de mise à disposition de l'emplacement, annexée à la présente délibération, est proposée à titre gracieux pour une durée d'une année à compter de la date de signature de la convention, renouvelable par tacite reconduction.

La convention a pour objet de définir et préciser les modalités juridiques et financières de mise à disposition à titre gracieux d'un emplacement dédié et adapté sur les berges du Rhône pour le bateau polyvalent de secours (BPS) du SDIS 26, affecté au centre d'incendie et de secours de Saint-Vallier.

Considérant les éléments rapportés et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

- **APPROUVE** la mise à disposition de l'emplacement proposé à titre gracieux et autorise le SDIS à installer le ponton nécessaire à l'utilisation du bateau de secours ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition par la commune de Saint-Vallier d'un emplacement sur les berges du Rhône, situé Rue du Belvédère au profit du SDIS de la Drome pour installer un ponton en vue d'utiliser un bateau polyvalent de secours ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique et administrative de ce dossier.

Pierre JOUVET
Maire

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. Jouvét', written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE SAINT-VALIER' around the top edge, with the number '26240' at the bottom.

Marie-José VALLON
Secrétaire de séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, belonging to Marie-José Vallon, is written over the text of her name and title.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Première adjointe, Monsieur le Maire de Saint-Vallier étant empêché, dûment convoqués le vingt-et-un mai deux mille vingt-quatre,

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 24

Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Joël POULEAU, Patrick DELPEY, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Patrick BAYLE, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Rémy BOUVIER, Mervé GÜL, Clémentine RENAULT, Cécile GROSS

Absents : 3

Pierre JOUVET, Michel BAYLE, David SAH-GOUNON

Pouvoirs : 2

Pierre JOUVET donne pouvoir à Frédérique SAPET

Michel BAYLE donne pouvoir à Patrick BAYLE

Le secrétariat a été assuré par : Marie-José VALLON

NOMBRE DE VOIX : 26

Délibération N° 2024_05_27_03

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE SUD DE LA VILLE

Nomenclature : 7.5 Subvention

Rapporteur : Frédérique SAPET

Madame Frédérique SAPET, Première Adjointe, explique au Conseil Municipal que la Commune de Saint-Vallier a fait réaliser en 2022/2023 par le Cabinet d'étude MERLIN en étroite coopération avec la DIRCE un projet d'aménagement de l'entrée Sud de la ville comprenant le tronçon de la N7 entre le giratoire d'Interval et la rue du quai d'Alger, la rue du quai d'Alger ainsi que le carrefour entre les deux voies.

La Commune de Saint-Vallier envisage de faire réaliser ce projet au cours du premier semestre de l'année 2025 dans le cadre de son marché travaux de voirie à bons de commande passé avec l'entreprise Cheval.

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué sur la base d'un estimatif au stade des études à 640 000,00 € HT soit 768 000,00 € TTC, comprenant études, contrôles et travaux.

Madame Frédérique SAPET informe que ce projet est susceptible de bénéficier :

- d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 20 %,
- d'une subvention de la Région au titre du Contrat Région Ville à hauteur de 31,25 %
- d'une subvention du Département au titre de deux dispositifs : cohérence territoriale et projet structurant de voirie à hauteur de 20 %,
- du fonds de concours de la Communauté de communes Porte DrômArdèche à hauteur de 8,75 %.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DSIL	128 000,00 €	20 %
Région	Contrat Région Ville	200 000,00 €	31,25 %
Département	- Cohérence territoriale - Projet structurant de voirie	128 000,00 €	20 %
Communauté de communes Porte DrômArdèche	Fonds de concours	56 000,00 €	8,75 %
Auto-financement			
Fonds propres	Budget général	128 000,00 €	20 %
Total HT		640 000,00 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : février 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : juillet 2025

Après en avoir délibéré,

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 640 000,00 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement exposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la Région au titre du Contrat Région Ville,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Département au titre de deux dispositifs : Cohérence territoriale et Projet structurant de voirie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche au titre du fonds de concours.

Pierre JOUVET
Maire

 

Marie-José VALLON
Secrétaire de séance



Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Première adjointe, Monsieur le Maire de Saint-Vallier étant empêché, dûment convoqués le vingt-et-un mai deux mille vingt-quatre.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 24

Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Joël POULEAU, Patrick DELPEY, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Patrick BAYLE, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Rémy BOUVIER, Mervé GÜL, Clémentine RENAULT, Cécile GROSS

Absents : 3

Pierre JOUVET, Michel BAYLE, David SAH-GOUNON

Pouvoirs : 2

Pierre JOUVET donne pouvoir à Frédérique SAPET

Michel BAYLE donne pouvoir à Patrick BAYLE

Le secrétariat a été assuré par : Marie-José VALLON

NOMBRE DE VOIX : 26

Délibération N°2024_05_27_04

OBJET : REMPLACEMENT DU PRATICABLE DE GYMNASTIQUE DE LA SALLE PIERRE CHALIEUX – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Nomenclature : 7.5 Subventions

Rapporteur : Frédérique SAPET

Madame Frédérique SAPET, Première Adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal que le praticable de gymnastique dans la salle Pierre Chalieux doit être remplacé.

En effet, les dernières vérifications réglementaires périodiques ont révélé des zones de déformation voire des parties dégradées, des liaisons difficiles des tapis, ... pouvant donner lieu à des réceptions risquées.

Aussi, la Commune de Saint-Vallier souhaite remplacer le praticable en place. Le coût de ce remplacement est estimé à 48 407,40 € HT.

Madame Frédérique SAPET informe le Conseil qu'il est possible, pour aider au financement de ce projet, de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Après en avoir délibéré,

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** le programme de travaux tel que présenté ;
- **APPROUVE** les travaux présentés pour un montant total de 48 407,40 € HT ;
- **APPROUVE** le plan de financement détaillé comme suit ;

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Praticable de compétition	48 407,40 €	58 088,88 €
Total	48 407,40 €	58 088,88 €

Recettes	Montant
Aides publiques attendues	
Agence Nationale du Sport – 55 %	26 624 €
Département - 25%	12 101 €
Autofinancement	
Fonds propres	9 682,40
Total	48 407,40 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence Nationale du Sport ;
- **S'ENGAGE** à prendre en charge en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou Madame Frédérique SAPET, Première Adjointe, de signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- **DIT** que ces travaux et les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2024 en section d'investissement.

Pierre JOUVET
Maire



Marie-José VALLON
Secrétaire de séance



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Première adjointe, Monsieur le Maire de Saint-Vallier étant empêché, dûment convoqués le vingt-et-un mai deux mille vingt-quatre.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 24

Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Joël POULEAU, Patrick DELPEY, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Patrick BAYLE, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Rémy BOUVIER, Mervé GÜL, Clémentine RENAULT, Cécile GROSS

Absents : 3

Pierre JOUVET, Michel BAYLE, David SAH-GOUNON

Pouvoirs : 2

Pierre JOUVET donne pouvoir à Frédérique SAPET

Michel BAYLE donne pouvoir à Patrick BAYLE

Le secrétariat a été assuré par : Marie-José VALLON

NOMBRE DE VOIX : 26

Délibération N° 2024_05_27_05

OBJET : VENTE D'UN TERRAIN – ATRIUM/LA GARENNE

Nomenclature : 3.2 Aliénations

Rapporteur : Jean-Louis BEGOT

Monsieur Jean-Louis BEGOT, Adjoint en charge du cadre de vie, de la voirie, de la propreté, des bâtiments et terrains municipaux, présente la sollicitation faite à la commune de Saint-Vallier d'un intérêt pour la cession d'un terrain situé route de Saint-Victor.

Cette demande est faite par la société Atrium, représentée par M. Sébastien BARTHELEMY, son Président. L'entreprise, spécialisée dans la construction et la promotion immobilière, souhaite acquérir un terrain d'une superficie totale de 5 974 m², qui comprend les parcelles AH225, AH236, AH237, AH238, AH239 et AH339. Le projet consiste en la réalisation d'une opération immobilière diversifiée, comprenant 10 maisons individuelles et deux bastides de 4 appartements chacune, représentant un total de 18 logements. 14 des logements seront dévolus à une offre locative sociale, et 4 maisons individuelles seront en accession libre pour le privé.

Vu l'avis des domaines, en date du 05/08/2022, établissant au terrain une valeur vénale de 300 000 € (marge d'appréciation à la baisse de 15 %) ;

Considérant la nécessité pour l'acquéreur de prévoir une extension de réseau, il est proposé de retenir l'offre d'achat à hauteur de 250 000 € faite par l'acquéreur.

Considérant les éléments rapportés et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

- **APPROUVE** la cession d'un terrain situé route de Saint-Victor, correspondant aux parcelles AH225, AH339, AH236, AH239, AH237 et AH238, d'une superficie de 5 974 m², à la société ATRIUM ou toute personne physique ou morale qui se substituera, au prix de 250 000 € ;

- **CHARGE** Maître Ranjit CAMALON, notaire à Saint-Vallier, d'engager les démarches nécessaires, et notamment l'acte de vente ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou Monsieur Jean-Louis BEGOT, Adjoint en charge du cadre de vie, de la voirie, de la propreté, des bâtiments et terrains municipaux, pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique et administrative de ce dossier.

**Frédérique SAPET,
Maire.**



**Marie-José VALLON
Secrétaire de séance**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Première adjointe, Monsieur le Maire de Saint-Vallier étant empêché, dûment convoqués le vingt-et-un mai deux mille vingt-quatre.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 24

Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Joël POULEAU, Patrick DELPEY, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Patrick BAYLE, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Rémy BOUVIER, Mervé GÜL, Clémentine RENAULT, Cécile GROSS

Absents : 3

Pierre JOUVET, Michel BAYLE, David SAH-GOUNON

Pouvoirs : 2

Pierre JOUVET donne pouvoir à Frédérique SAPET

Michel BAYLE donne pouvoir à Patrick BAYLE

Le secrétariat a été assuré par : Marie-José VALLON

NOMBRE DE VOIX : 26

Délibération N° 2024_05_27_06

OBJET : ACHAT DES PARCELLES AL 129 ET AL 130

NOMENCLATURE : 3.1 Acquisitions

Rapporteur : Jean-Louis BEGOT

Monsieur Jean-Louis BEGOT, Adjoint en charge du cadre de vie, de la voirie, de la propreté, des bâtiments et terrains municipaux, propose au Conseil d'acquérir auprès de leur propriétaire, Monsieur [REDACTED] les parcelles AL 129 (1 475 m²) et AL 130 (1 220 m²) au prix de 1.50 €/m² soit la somme de 4 042.50 €.

Considérant les éléments rapportés et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles AL 129 et AL 130, pour une superficie totale de 2 695 m², à [REDACTED] au prix de 1.50 €/m² soit 4 042.50 € ;
- **CHARGE** Maître ROUX, notaire à Saint-Vallier, d'engager les démarches nécessaires, et notamment l'acte de vente ;
- **AUTORISE** le Maire ou Jean-Louis BEGOT, Adjoint en charge du cadre de vie, de la voirie, de la propreté, des bâtiments et terrains municipaux, pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique et administrative de ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Pierre JOUVET,



Maire.

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Première adjointe, Monsieur le Maire de Saint-Vallier étant empêché, dûment convoqués le vingt-et-un mai deux mille vingt-quatre.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 24

Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Joël POULEAU, Patrick DELPEY, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Patrick BAYLE, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Rémy BOUVIER, Mervé GÜL, Clémentine RENAULT, Cécile GROSS

Absents : 3

Pierre JOUVET, Michel BAYLE, David SAH-GOUNON

Pouvoirs : 2

Pierre JOUVET donne pouvoir à Frédérique SAPET

Michel BAYLE donne pouvoir à Patrick BAYLE

Le secrétariat a été assuré par : Marie-José VALLON

NOMBRE DE VOIX : 26

Délibération N°2024_05_27_07

OBJET : CESSIION DE PARCELLES PAR HDN AU PROFIT DE LA COMMUNE

Nomenclature : 3.1 Acquisitions

Rapporteur : Jacky BRUYERE

Monsieur Jacky BRUYERE, Adjoint en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du logement, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la réalisation de la ZAC d'Ollanet sur la commune de Saint-Vallier dans les années 2006-2008, un accord entre HDN et la Ville de Saint-Vallier stipulait un échange de parcelles à superficie équivalente. Cet échange devait concerner la parcelle AH 363 appartenant à l'époque à HDN contre **une partie** de la parcelle AH 350 appartenant à l'époque à la Commune, étant donné que la contenance de la parcelle communale était 2 fois plus grande.

Pour ce faire, la parcelle communale AH 350 avait été découpée en 4 nouvelles parcelles : AH 419, AH 420, AH 421 et AH 422. C'est la nouvelle parcelle AH 419, de contenance équivalente à celle de la parcelle AH 363, qui devait faire l'objet de l'échange. Or, pour une raison que nous ignorons, l'échange avait porté sur l'ensemble des nouvelles parcelles issues de la parcelle mère AH 350. Cela signifie qu'outre la parcelle AH 419, les 3 autres nouvelles parcelles, à savoir AH 420, AH 421 et AH 422, appartiennent aujourd'hui toutes, selon le cadastre, à HDN.

Outre l'incohérence au niveau de la contenance, les 2 nouvelles parcelles AH 420 et 421 font partie de deux lots de terrain N° 33 et 34 mis en vente dans le cadre de la ZAC d'Ollanet.

Afin de régulariser cette situation, la commune avait proposé à HDN par courrier datant du 12 mai 2023 qu'ils cèdent à la commune à un euro, les 3 parcelles concernées à savoir AH 420, 421 et 422.

Par ailleurs, la commune leur a également demandé l'intégration à ce processus de régularisation 3 autres parcelles appartenant à HDN mais qui, matériellement, font partie intégrante de la route de Saint Victor. Il s'agit des parcelles :

- AH 216 de contenance 148 m2

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

- AH 218 de contenance 32 m2
- AH 219 de contenance 4 m2

Tous les frais inhérents à ces opérations de régularisation seront à la charge de la commune.

Ce à quoi les HDN ont répondu favorablement par courrier datant du 22 janvier 2024. Par ailleurs, l'association Habitat et Humanisme prévoit la reconstruction de l'EHPAD Saint-Joseph sur les parcelles AH 629 et 630 qui leur seront cédées par les HDN. L'association émet le souhait qu'un accès direct soit créé vers ces parcelles depuis la ZAC d'Ollanet, demande appuyée par les HDN afin de rationaliser la gestion des flux sur le site hospitalier.

Ainsi, les HDN proposent de céder à la collectivité, dans les mêmes conditions, les parcelles AH266 et 419 dans le but de faciliter la mise en œuvre de cette opération si elle venait à se concrétiser.

La cession des parcelles précitées a été entérinée par une délibération de leur conseil d'administration datant du 28 mars 2024.

L'acte sera confié à Maître CAMALON.

Après en avoir délibéré,

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'acceptation de la cession par HDN au profit de la commune des parcelles AH 216, 218, 219, 266, 419, 420, 421 et 422 et à l'euro symbolique,
- **CHARGE** Maître CAMALON, 2 rue de l'hôtel de ville – 26240 – Saint-Vallier, de rédiger l'acte notarié,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur Jacky BRUYERE, Adjoint en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du logement, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pierre JOUVET
Maire



Marie-José VALLON
Secrétaire de séance



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VALLIER, sous la présidence de Madame Frédérique SAPET, Première adjointe, Monsieur le Maire de Saint-Vallier étant empêché, dûment convoqués le vingt-et-un mai deux mille vingt-quatre.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

Présents : 24

Frédérique SAPET, Patrice VIAL, Anissa MEDDAHI, Jean-Louis BEGOT, Stéphanie BRUNERIE, Jacky BRUYERE, Doriane CHAPUS, Jacques FIGUET, Marie-José VALLON, Catherine MALBURET, Joël POULEAU, Patrick DELPEY, Brigitte LACOUR, Michel DESCORMES, Michel RAVOIN, Patrick BAYLE, Nathalie FOMBONNE, Jérôme CORNUD, Marielle LAHBARI, Cindy MAURICE, Rémy BOUVIER, Mervé GÜL, Clémentine RENAULT, Cécile GROSS

Absents : 3

Pierre JOUVET, Michel BAYLE, David SAH-GOUNON

Pouvoirs : 2

Pierre JOUVET donne pouvoir à Frédérique SAPET

Michel BAYLE donne pouvoir à Patrick BAYLE

Le secrétariat a été assuré par : Marie-José VALLON

NOMBRE DE VOIX : 25

Délibération N°2024_05_27_08

OBJET : DENOMINATION DE RUES

Nomenclature : 3.5 Actes de gestion du domaine public

Rapporteur : Jacky BRUYERE

Monsieur Jacky BRUYERE, Adjoint en charge de l'Urbanisme, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la dénomination des rues suivantes afin de se mettre en conformité avec la loi 3DS du 21 février 2022 et de répondre à plusieurs objectifs :

- Déclarer les adresses au cadastre ;
- Déployer la fibre optique sur la commune ;
- Faciliter l'intervention des secours ;
- Sécuriser les livraisons ;

Il est proposé de nommer plusieurs de ces rues avec des noms de femmes qui se sont illustrées par leurs actions, que ce soit en tant que résistante, militante ou dans le domaine de la littérature et de la politique.

Quartier Fontbarthelas, nouvelles voies :

- Allée Ninon VALLIN (cantatrice)
- Allée Madeleine BRES (première femme médecin)
- Allée Bertie ALBRECHT (résistante)

2, rue Marius Moutet

- Allée Simone de BEAUVOIR (philosophe, romancière, mémorialiste et essayiste française)

Rue du Belvédère

- Allée Nathalie SARRAUTE (écrivaine)

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.

1 rue Marius Moutet
➤ Allée Berthe MORISOT (peintre)

Zone Intermarché
➤ Zone commerciale INTERVAL

Rue des Malles
➤ Allée Annie ERNAUX (prix Nobel de littérature)

Quartier CIL (Impasse des Malles)
➤ Rue Claudie HAIGNERE (médecin, spationaute, ministre)

Chemin des Epessiers (quartier maisons Cornud, Benchalal et Rochas)
➤ Allée Ginette NEVEU (violoniste)

Bâtiments HDN-PAOLI
➤ Allée Danielle CASANOVA (résistante)

L'Escargot (502 Route de St Victor-Ollanet)
➤ Allée Micheline OSTERMEYER (sportive)

Rue des Remparts (Immeuble et maisons DAH et on supprime les n° 13, 15, 17, 19 et 21)
➤ Allée Michelle PERROT (historienne, professeur d'histoire, féministe)

8 Impasse des Epessiers (=3 maisons avec le même N°)
➤ Impasse Michèle BEGUIN (géographe 1942-2014)

Vu l'article 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré,

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la nouvelle dénomination des rues visées telle que proposée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur Jacky BRUYÈRE, Adjoint en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du logement, à effectuer toutes les démarches afférentes à la dénomination des rues visées.

Pierre JOUVET
Maire

The block contains a handwritten signature of Pierre JOUVET in black ink, positioned over a circular official stamp. The stamp features a blue border with the text 'MAIRIE DE SAINT-VALIER' and a central emblem depicting a landscape with a church and a star.

Marie-José VALLON
Secrétaire de séance

The block contains a handwritten signature of Marie-José VALLON in black ink, written in a cursive style.

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune.